



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 5 octobre 2009

OPAH-RU - AVENANT N°1 AU MARCHÉ  
SUIVI-ANIMATION AVEC URBANIS :  
MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES ORI

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
05 octobre 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole IZORE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**AMERU**

**OPAH-RU - AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUIVI-ANIMATION AVEC  
URBANIS : MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES ORI**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de la séance du 8 juin 2009, le Conseil municipal a validé le principe du volet de l'action foncière et approuvé les modalités de la concertation s'agissant des opérations de restauration immobilière (ORI) et des opérations d'aménagement.

Sur le périmètre concentré de l'anneau commercial du centre-ville, le nombre d'immeubles concernés par la problématique de la vacance au dessus des commerces est estimé à 200. Aussi, la lutte contre la vacance étant désignée comme l'un des enjeux majeurs de l'OPAH-RU de Niort, la création d'accès aux étages va constituer un axe de négociation et d'intervention particulièrement important de l'OPAH RU qui pourrait faire l'objet d'une procédure d'ORI, même s'il est entendu que la négociation sera le levier prioritaire employé par la collectivité pour décider les propriétaires à réaliser des travaux.

Les premières études à l'îlot avaient déjà permis de désigner 9 immeubles prioritaires. Deux autres études à l'îlot menées depuis désignent 8 immeubles prioritaires de plus, principalement localisés sur la rue Victor HUGO

Cependant, afin d'intégrer le processus par étape des ORI et afin de tenir compte des particularités de la mission ORI (durée de mise en oeuvre sur 40 mois, études, validation, concertation, enquête publique,...), il convient d'articuler la composition du prix inscrit au bordereau des prix unitaires avec la mise en oeuvre des différentes étapes de cette mission ORI.

Ainsi l'avenant n°1 (cf annexe) au marché suivi animation de l'OPAH RU signé avec URBANIS vient préciser les modalités de règlement de cette partie du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 au marché suivi animation de l'OPAH-RU ;
- Autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**